

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-105**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 31

OBJET :

Demande d'inscription d'un sentier de randonnée à Ségur-le-Château au PDIPR de la Corrèze

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Catherine L'OFFICIAL et Mme Sylvie COLETTE.

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Delphine McCOMISH LORAIN
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à André DUBOIS
Sylvie COLETTE donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETARE : Francis DELORT

Rapporteur : Pierre DAVID

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix souhaite développer sa démarche de qualité pour la mise en place d'un réseau intercommunal de circuits de randonnée ;

Considérant qu'à ce jour, 3 circuits du territoire sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) de la Haute-Vienne (1 à Coussac-Bonneval et 2 à la Roche l'Abeille) ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite inscrire au PDIPR de la Corrèze le circuit n°4 « rivières et ruisseaux » qui chemine sur 14 km au départ de Ségur-le-Château.

Considérant également que par cette inscription, la Communauté de Communes s'engage à ce que les conventions de passage en propriétés privées soient signées, ainsi qu'à faire conserver aux chemins leur caractère public et ouvert pour y maintenir la libre circulation et à assurer l'entretien régulier de la végétation et du balisage ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la demande d'inscription au PDIPR de la Corrèze du circuit de randonnée intitulé « rivières et ruisseaux » au départ de Ségur-le-Château.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170929-DC201788192-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017

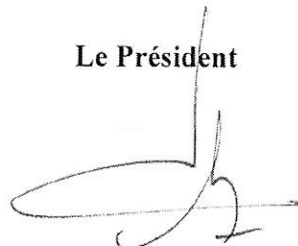
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **02 OCT. 2017**

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents afférents à cette procédure d'inscription.

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170929-DC201788192-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.